



ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

## COMMUNIQUÉ DE L'APP ACP-UE SUR L'ACTION POUR LE CLIMAT EN VUE DE LA COP 26

Le Bureau élargi de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE s'est réuni virtuellement le 25 octobre 2021 pour échanger sur les questions à examiner lors de la COP26. *L'APP rassemble 78 députés européens aux côtés de députés de 78 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.*

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a réaffirmé son engagement total en faveur de la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique et reconnaît le besoin urgent de passer des mots à une action climatique beaucoup plus ambitieuse.

Les membres ont souligné qu'une action mondiale concertée est nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les impacts du changement climatique afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, de réduire les risques de bouleversement social et les menaces à la paix et à la sécurité, et de renforcer la confiance dans l'avenir de la planète et dans les conditions de vie et les perspectives de tous les peuples.

En outre, les Membres notent que la pandémie actuelle de COVID-19 est autant une crise mondiale qui affecte les pays vulnérables avec des conséquences graves et inévitables sur leurs économies, leurs sociétés et leur environnement, que d'autres crises mondiales telles que le changement climatique et la perte de biodiversité.

Les députés sont alarmés par l'insuffisance des mesures visant à réduire et à éliminer progressivement les émissions de gaz à effet de serre, mise à nu dans le rapport sur les écarts d'émissions du Programme des Nations Unies pour l'environnement, malgré quelques annonces récentes bienvenues. Ils attirent l'attention sur le fait que cet échec continue d'augmenter les coûts d'adaptation dans les pays en développement, estimés par le PNUD à 140-300 milliards USD par an d'ici 2030, alors que les pays développés n'ont pas encore augmenté leurs financements pour l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement aux 100 milliards de dollars par an promis d'être atteints d'ici 2020 avec seulement une fraction de ces financements destinés à l'adaptation. Alors que les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les États côtiers et d'autres pays vulnérables subissent déjà les effets dévastateurs du changement climatique, l'augmentation des financements pour l'adaptation ne peut pas attendre.

Les députés notent que le mécanisme d'ajustement aux frontières carbone (CBAM) proposé par la Commission européenne fera pression sur les exportateurs vers l'UE pour qu'ils décarbonent la production de certains biens et que de nombreux exportateurs et producteurs des PMA et d'autres pays en développement seront confrontés à des difficultés particulières pour financer les investissements. Les membres accueillent favorablement l'idée de canaliser les revenus du CBAM vers le soutien à la décarbonation et à d'autres actions climatiques dans les PMA et d'autres pays en développement, afin d'éviter des conséquences imprévues pour ces pays déjà touchés par les impacts du changement climatique et d'accroître l'efficacité du CBAM en tant qu'instrument pour la décarbonisation, ainsi que son acceptabilité par la société dans son ensemble, à l'appui d'initiatives intelligentes face au climat, y compris avec les partenaires commerciaux de l'UE.

***Prenant note des questions soulevées, l'Assemblée appelle tous les États, en particulier les pays développés, à maximiser leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) à la poursuite des objectifs de l'Accord de Paris et appelle la COP26 à mettre en œuvre les priorités clés suivantes, y compris :***

- Spécifier et opérationnaliser l'Objectif mondial d'adaptation et accroître le soutien aux plans nationaux d'adaptation (PAN) et aux PMA, les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) des PMA ;
- Examiner le respect de l'engagement de financement climatique de 100 milliards de dollars US par an, clarifier les responsabilités des contributions à sa réalisation et convenir d'une augmentation substantielle dans les années à venir, en veillant à se concentrer davantage sur les besoins d'adaptation et en particulier sur ces besoins des pays les moins avancés (PMA), et les petits États insulaires en développement (PEID);
- Rendre pleinement opérationnel le Réseau de Santiago pour les pertes et dommages et soutenir la poursuite de ses objectifs en fournissant des contributions financières aux actions pertinentes dans les pays en développement ; et
- Assurer l'achèvement du « Règlement de Paris », y compris en ce qui concerne la transparence, les délais communs et l'article six de l'Accord de Paris sur le mécanisme de développement durable (MDD), en veillant à ce que les projets de MJF produisent réellement des résultats d'atténuation significatifs et respectent pleinement les droits de l'homme et les droits et moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales.

Les membres notant que le changement climatique est un phénomène mondial qui affecte tous les pays, l'Assemblée note les défis et les incertitudes de la présence physique à la COP26 des pays en développement, exprime sa solidarité avec tous les représentants des gouvernements, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes incapables d'assister à la COP26 et insiste sur le fait que les impacts de leur absence sur le caractère des discussions et sur les décisions doivent être minimisés.